

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SEANCE DU 26 JUIN 2024

**Etaient présents :** Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Michèle VIALA, Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Camille LEBORGNE, Madame Hélène MORVAN, , Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Monsieur Robert CHARVIN **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire**.

**Absent.e.s, excusé.e.s :** Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Patrick VILLETTE, Monsieur Éric LUCAS, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Michel MAHE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Philippe FERRER **représentants désigné.e.s par le Maire**.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 16h40

#### 2024-15 TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

**Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,**

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des créations et suppressions d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par délibération du conseil d'administration lors de la séance du 22 mai 2023,

Considérant l'avis du Comité social territorial consulté le 14 juin 2024,

**Après en avoir pris délibéré, à l'unanimité**

➤ Modifie le tableau des effectifs du CCAS comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

**Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : Attachés

Grade : attaché

- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : Rédacteurs

Grade : rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

- Adopte le tableau des emplois et des effectifs du CCAS d'Orsay ainsi modifié et joint en annexe de la présente délibération,
- Prévoit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Rémi DARMON  
Président du Centre Communal d'Action  
Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de  
la transmission en préfecture le :  
de la publication le

10 4 JUL 2024

